



8.9 Annexe à l'annexe 8.5 – Politique de conflits d'intérêts

La Commission sur les données probantes a élaboré une politique sur les conflits d'intérêts qui comportait trois éléments :

- remplir un formulaire de divulgation par les commissaires et le personnel clé du secrétariat
- analyse de ces formulaires de divulgation par un membre du secrétariat (Jennifer Thornhill Verma) à l'aide d'un modèle d'évaluation des risques (et si des problèmes surviennent, par un conseiller indépendant)
- analyse par un comité composé de deux experts indépendants en conflits d'intérêts pour examiner toute préoccupation soulevée lors du processus de sélection et proposer un plan de gestion des risques.

Le formulaire de divulgation, le modèle d'évaluation des risques et le processus de gestion des risques ont été élaborés avec les conseils de Lisa Bero et éclairés par des recherches empiriques sur la gestion des conflits d'intérêts.(76-78)

Le formulaire de divulgation des conflits d'intérêts était le suivant :

Emploi – décrivez votre emploi actuel (ajoutez plus de lignes si plus d'un emploi au cours des cinq dernières années)

Poste et nom de l'employeur	
-----------------------------	--

Intérêts financiers – ne divulguez le soutien que d'entités qui pourraient être affectées financièrement par le rapport de la Commission sur les données probantes et qui ont été reçues dans les cinq années avant que ce formulaire ne soit rempli (notez que les sources de financement public, telles que les agences gouvernementales ou les établissements universitaires, n'ont pas besoin d'être divulguées)

Type d'intérêt	Source de financement (par exemple, la fondation X)	Période d'activité (par exemple, si actuelle et dates)	Nature de l'activité (par exemple, frais de présentation, subvention de projet) et objectif (par exemple, titre du rapport ou nom du produit)	Valeur des paiements (en CDN\$)
Propriété de l'entreprise (par exemple, actions ou options)				
Droits et redevances de propriété intellectuelle (par exemple, licences et brevets)				
Rémunération des membres d'un conseil d'administration (ou d'un conseil consultatif), honoraires, etc.				
Contrats ou subventions pour entreprendre des projets				
Honoraires de consultation, etc.				
Honoraires de présentateur ou d'auteur, etc.				
Frais de participation à des réunions qui ont été payés (par exemple, participation, voyage ou repas)				
Autres pratiques privées ou revenus professionnels				
Soutien en nature				
Membre de la famille avec l'un des intérêts financiers ci-dessus				

Intérêts organisationnels – divulgez les relations avec d’autres organisations (c’est-à-dire qui ne répondent pas aux critères ci-dessus) qui ont un intérêt financier ou non financier dans le rapport de la Commission sur les données probantes et qui ont eu lieu dans les cinq années avant que ce formulaire ne soit rempli.

Type d’intérêt	Type de relation <i>(par exemple, emploi, poste de direction ou membre)</i>	Description
Relation avec des organisations ayant des liens financiers ou d’autres affiliations avec des groupes industriels qui pourraient bénéficier ou pourraient être affectés par le rapport de la Commission sur les données probantes <i>(par exemple, une société professionnelle)</i>		
Relation avec des organisations qui défendent des positions connues de l’industrie ou des politiques		
Membre de la famille avec l’un des intérêts organisationnels ci-dessus		

Autre

Existe-t-il d’autres intérêts, facteurs ou circonstances pertinents non abordés ci-dessus ?	
---	--

Informations supplémentaires

Souhaitez-vous fournir des informations supplémentaires concernant la déclaration de conflits d’intérêts ci-dessus ?	
--	--

Le modèle d’évaluation des risques impliquait la prise en compte des facteurs suivants :

- contexte et pertinence par rapport aux travaux de la Commission sur les données probantes
- nature de la relation (financière, personnelle, pertinence)
- montant de la relation (financière)
- durée de la relation
- nombre de relations (par exemple, liens financiers avec une seule entreprise ou plusieurs entreprises)
- type d’entreprise (pertinence pour le travail en question et utilité si les recommandations sont favorables; risque d’atteinte à la réputation)
- paiements directs ou indirects (par exemple, à une personne ou à une institution)
- niveau de contrôle (par exemple, membre du conseil d’administration par rapport à un consultant ponctuel)
- risque de biais (par exemple, lors de la formulation de recommandations).

Le plan de gestion des risques a pris en compte :

- le niveau de risque (élevé, modéré ou faible)
- les options de gestion des risques, qui comprenaient :
 - des stratégies pour éliminer les conflits (par exemple, effort de bonne foi du secrétariat pour identifier les commissaires sans conflits ; les candidats potentiels n’acceptent pas de devenir commissaire ou éliminent tous les liens financiers)
 - des stratégies pour atténuer les conflits (par exemple, les commissaires et les membres du personnel du secrétariat ne participent pas aux discussions connexes, à la rédaction ou à la révision de certaines sections ou recommandations, ou au vote ou à la ratification des recommandations).

Le modèle résultant a pris la forme suivante :

Niveau de risque	Considérations	Exemples	Gestion
Élevé	<ul style="list-style-type: none"> • Pertinent, personnel, financier – montant important, longue durée, contrôle • Nombreuses relations • Risque d'atteinte à la réputation 	<ul style="list-style-type: none"> • Employé • Consultant à long terme • Membre d'un conseil d'administration • Conjoint est un employé d'une entreprise • Liens avec une entreprise à risque d'atteinte à la réputation 	<ul style="list-style-type: none"> • Ne pas participer au comité • Éliminer les conflits d'intérêts • Ne peut pas être président de comité • Équilibre du comité
Modéré	<ul style="list-style-type: none"> • Pertinent, personnel, financier – petit montant, courte durée, contrôle minimal • Peu de relations • Risque d'atteinte à la réputation 	<ul style="list-style-type: none"> • Consultant, honoraires, voyages • Un enfant qui travaille comme commis pour une entreprise • Subventions d'une entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> • Restrictions de participation • Ne peut pas être président d'un comité • Éliminer les conflits d'intérêts • Équilibre du comité
Faible	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune relation financière personnelle, aucun contrôle 	<ul style="list-style-type: none"> • Subvention à l'institution d'une entreprise • Articles publiés dans The Conversation sur un sujet pertinent • Témoignage devant des comités gouvernementaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation totale ou certaines restrictions
Aucun	<ul style="list-style-type: none"> • Comme ci-dessus 	<ul style="list-style-type: none"> • Publications universitaires uniquement - exemples d'expertise, pas de conflit d'intérêts 	